

## PARTIE XI.—TÉLÉPHONES.

Le téléphone est quelque peu une invention canadienne, quoique son inventeur, Alexander Graham Bell, Écossais de naissance, habitât aux États-Unis lorsqu'il fit connaître son invention; d'abord venu avec son père à Brantford, Ontario, en 1870 il s'était établi par la suite à Boston. Selon son propre récit, la découverte du téléphone, tant son principe théorique que dans le premier essai de transmission de la parole, se fit dans la maison de son père à Tutela Heights, Brantford, en 1876 et la première conversation téléphonique à longue distance s'échangea entre Brantford et Paris, Ont., distance de huit milles, le 10 août 1876.

L'introduction du téléphone au Canada remonte à l'année 1880, date à laquelle la Compagnie de Téléphone Bell fut incorporée par une loi du Parlement. A l'origine, les brevets d'invention et les lignes téléphoniques appartenaient à la Canadian Telephone Company, filiale de la Bell Telephone Company, et absorbée par cette dernière en 1882. En 1883, le premier câble téléphonique sous-marin fut posé entre Windsor et Détroit; la compagnie Bell avait alors 4,400 abonnés, 44 stations principales et 40 postes téléphoniques, plus 600 milles de fil pour la communication à longue distance. Elle exerçait un monopole de fait dans toutes les provinces, sauf la Colombie Britannique, où s'exerçait la concurrence de la British Columbia Telephone Co., Ltd.

L'âpreté de la concurrence qu'elle subit dans les Provinces Maritimes détermina la Compagnie Bell à céder, en 1888, ses intérêts en Nouvelle-Écosse à la Maritime Telegraph and Telephone Co., et ses intérêts au Nouveau-Brunswick à la New Brunswick Telephone Co., tout en conservant des actions dans ces deux compagnies. Dans les Provinces des Prairies, ce furent les gouvernements du Manitoba et de l'Alberta qui achetèrent en 1908 les compagnies téléphoniques de leurs provinces, la Saskatchewan suivant cet exemple en 1909. Les lignes téléphoniques d'Ontario et de Québec appartiennent encore pour le plus grand nombre à la Compagnie de Téléphone Bell.

**Réseaux téléphoniques.**—Dans les 2,462 réseaux téléphoniques existant en 1927 (tableau 72) figurent les trois grands réseaux provinciaux du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, deux réseaux plus petits appartenant à la province d'Ontario et le réseau appartenant à la Division des Parcs du ministère fédéral de l'Intérieur. Ce chiffre englobe également 138 réseaux municipaux, les plus importants appartenant aux cités d'Edmonton, Fort William et Port Arthur. Parmi les 1,552 compagnies coopératives de téléphone, 1,180 sont dans la Saskatchewan et 209 dans la Nouvelle-Écosse. Enfin, on compte également 496 compagnies en commandite, 102 en nom collectif, et 169 exploitées par des particuliers.

La généralisation de l'usage du téléphone depuis 1911 ressort du résumé statistique du tableau 71; en 1911, on comptait 302,759 abonnés, en 1927, 1,259,987; autrement dit, il existait autrefois 4·2 téléphones par 100 âmes, tandis qu'il y en a aujourd'hui 13·2. Par provinces, le nombre d'abonnés en 1927 s'établissait ainsi: Ontario, 558,468; Québec, 255,970; Colombie Britannique, 113,050; Saskatchewan, 107,782; Manitoba, 74,032; Alberta, 73,407; Nouvelle-Écosse, 41,219; Nouveau-Brunswick, 31,254; Île du Prince-Édouard, 4,669; Territoire du Yukon 136. Nous donnons ci-dessous le nombre de téléphones par 100 âmes, (population estimative), dans les provinces: Colombie Britannique, 19·7; Ontario, 17·5; Saskatchewan, 12·9; Alberta, 11·9; Manitoba, 11·4; Québec, 9·8; Nouvelle-Écosse, 7·6; Nouveau-Brunswick, 7·6 et Île du Prince-Édouard, 5·4. Au regard de cette computation, le Canada, avec 13·2 téléphones par 100 âmes, se place immédiatement après les États-Unis, qui ont 15·3 téléphones par 100 âmes.